

## **COMPTE RENDU DU 15 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt,

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 06 Juillet s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle des Fêtes de la commune sous la présidence de M. DERORY

Présents : M. DERORY, Mme PONCET, Mme SENDRA, M. ESSERTEL, Mme LECLOUX, M. CARTERON, M. FORGE, Mme LEROY, Mme BEAL, M. CHAUVE, Mme FERON, M. BARBIER, M. CHEMINAL, M. THINARD

Absents avec excuse : M. DUBOST

Mme Valérie SENDRA a été désignée comme secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

### **DELEGATION AU CDG 42 AFIN DE NEGOCIER UN CONTRAT GROUPE OUVERT A ADHESION FACULTATIVE AUPRES D'UNE ENTREPRISE D'ASSURANCE AGREEE, QUI COUVRE LES OBLIGATIONS STATUAIRES DES AGENTS**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un contrat d'assurance SOFAXIS couvrant les obligations statutaires des agents a expiré fin décembre. Monsieur le Maire explique :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Après délibération, le Conseil *Municipal*, décide :

- renouveler ce contrat d'assurance auprès de SOFAXIS par l'intermédiaire du Centre de Gestion qui négocié ce contrat groupe ouvert à adhésion facultative
- Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, Maternité avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque Maladie Ordinaire.

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, Maternité avec franchise de 10 jours par arrêt sur le risque Maladie Ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/06/2020

Régime du contrat : capitalisation

- charge le Maire de la bonne exécution de la présente décision.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1 l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

Monsieur le Maire précise que si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

### **CCAS**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que lors de la dernière séance, il a été décidé de fixer à 15 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera composée par le Conseil Municipal et l'autre moitié sera désignée par le Maire.

Après avoir consulté plusieurs personnes proposées par les élus, Monsieur le Maire annonce les noms des nouveaux membres du CCAS :

- Maryline BEAL
- Philippe CARTERON
- Jean-Paul CHAUVE
- Carl CHEMINAL
- Dominique CLAIR
- Pierre DUBOST
- Florence FERON
- Chantal GOUTAROT
- Christelle JACQUET
- Denise MEDJOUBI
- Valérie PONCET
- Isabelle PONTET
- Séverine VERMOREL
- Pascale VIAL

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL MICKAEL CHERBLANC**

Monsieur Le Maire informe son Conseil Municipal que Monsieur Henri MERLE, Adjoint Technique Principal 2ème Classe a adressé un courrier dans lequel il souhaite renouveler sa disponibilité pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal débattent sur le remplacement effectué jusqu'à présent sur ce poste par Monsieur Mickaël CHERBLAND.

Monsieur le Maire précise que malgré que les élus soient satisfaits du travail réalisé par Monsieur CHERBLAND, il y a obligation de mettre en œuvre la procédure de recrutement telle que prévue par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, et ainsi de recruter par contrats renouvelables (3 ans maximum renouvelables dans la limite de 6 ans) sur la base la base d'article 3-3 3° de la loi du 26/01/84).

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL JOCELYNE MASSACRIER**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que Mme MASSACRIER Jocelyne, agent des écoles non titulaire, souhaite continuer de travailler aux services de la commune de BUSSY-ALBIEUX dans le cadre d'un cumul emploi retraite.

Monsieur le Maire précise qu'il lui sera établi à Mme MASSACRIER Jocelyne, un contrat à durée déterminée, du 1<sup>ER</sup> Septembre 2020 au 31 Août 2021, pour une durée de 18, 50 heures mensuelles.

Les crédits seront inscrits au budget.

## **ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le devis du prestataire informatique BALLETT INFORMATIQUE pour le remplacement du matériel informatique du poste de la Secrétaire et du logiciel WINDOWS.

Monsieur le Maire explique que le poste actuel sera réinstallé dans son bureau afin d'avoir un accès également.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 1430, 00 € HT comprenant :

- 1 unité centrale
- 2 moniteurs ACER,
- 1 ensemble clavier/souris sans fil Logitech
- 1 licence Microsoft Windows 10 Pro,

Avec l'installation sur site et récupération des données de l'ancien PC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de BALLET INFORMATIQUE de 1430, 00 € HT pour le remplacement du matériel informatique du poste de la Secrétaire

- demande de rajouter un onduleur au devis

- autorise le Maire à signer le devis

### **RENOUVELLEMENT LOGICIEL GESTION MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 12 Février 2020, sous l'ancien mandat, il avait été voté de changer le logiciel de Gestion BERGER LEVRAULT avec lequel il y a eu de nombreux soucis.

Cependant, Monsieur le Maire présente aux élus le nouveau logiciel COSOLUCE ainsi que le devis renégocié et leur propose de choisir les logiciels dont ils souhaiteraient la mise en place.

Après délibération, les élus décident :

- l'installation du Pack Premium incluant :

- la Gestion Financière (Facturation, Budget...)

- la Gestion des Actes Civils

- la Gestion de la Population, Recensement...

- la Gestion des Elections

Suivi - la Gestion Administratif (Planning, imprimés administratifs, des assemblées délibérantes...)

- la Gestion des Cimetières

- la Gestion des Paies

Pour un montant de 2 622, 00 € HT incluant la formation, l'installation et la reprise des données.

- l'installation du IConnect TDT

- le Complément IConnect –Interfaçage CHORUS

- PASRAU API

- Prestations Annexes

Pour un montant de 695, 00 € HT

- autorise le Maire à signer le devis

## **ECOLE**

Monsieur le Maire à remercier les élus et le personnel ayant participé au déménagement de l'école.

Il informe le Conseil Municipal qu'il reste quelques petits travaux à réaliser (peinture, pose de barillet, distributeur de savon...).

Monsieur le Maire explique également qu'il est dans l'attente de recevoir le plan d'évacuation définitif.

Il ajoute que les maîtresses bénéficieront d'une formation pour l'utilisation des tableaux numériques.

Enfin, il annonce que l'inauguration de l'école aura lieu le Samedi 24 Octobre 2020. Il suggère la possibilité que les parents et habitants puissent visiter l'école avant les discours officiels. Il explique qu'ils en reparleront plus tard afin d'organiser et de finaliser cette manifestation.

## **PROJET REHABILITATION BOULES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur BUCHET, architecte.

Il informe qu'il adressera une proposition et des plans concernant ce futur projet.

Il précise également certains points que l'architecte a confirmé comme :

- l'obligation d'une commission de sécurité SPS (coût entre 2 000 € et 3000 €)
- un bureau de contrôle environ 4 000 € (facultatif)
- l'assurance dommage ouvrage obligatoire

## **DIVERS**

### **ELECTION LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire informe suite aux récentes élections municipales et intercommunales, les 128 conseillers communautaires du territoire se sont réunis samedi 11 juillet à Saint-Just Saint-Rambert pour élire le nouvel exécutif de l'Agglomération.

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur BAZILE a été élu Président de Loire Forez Agglomération face à Monsieur TAMAIN et communique les résultats du 1er tour de scrutin pour l'élection du président :

Nombre de votants : 128  
Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 118  
Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

M. Denis Tamain : 19 voix  
M. Christophe Bazile : 99 voix

Lors de cette séance, ils ont élu Christophe Bazile, Président de Loire Forez agglomération ainsi que 15 vice-présidents et 9 conseillers délégués désignés pour constituer le nouveau bureau communautaire de l'Agglomération.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION ESAT**

Monsieur le Maire informe que Madame Valérie SENDRA, deuxième adjointe a assisté au Conseil d'Administration de l'ESAT à Crémeaux.

Il a été abordé les problèmes de sécurité concernant la vitesse de la circulation devant l'ESAT LE COLOMBIER sur la route de Bussy à Sainte Foy.

Monsieur le Maire a expliqué qu'un radar de comptage et pédagogique sera installé par Loire Forez Agglomération pour évaluer les excès de vitesse.

### **SYNDICAT DES EAUX DE LA BOMBARDE**

Monsieur le Maire annonce que les délégués désignés ont assisté à la 1<sup>ère</sup> rencontre mais ils n'ont pas pu voter étant donné que c'était les anciens représentants qui étaient invités.

Plusieurs communes ont rencontré ce même souci.

### **CONFLIT DE VOISINAGE**

Monsieur le Maire explique que les élus désignés lors du dernier Conseil Municipal ont rencontré séparément M. et Mme VERMOREL ainsi que M. et Mme PONTET.

Ils ont entendu les griefs de chacun et un courrier identique leur a été adressé dans lequel il a été mis en évidence de les faire échanger ensemble.

## **COMMISSION COMMUNICATION**

Monsieur le Maire informe que la Commission Communication s'est réuni deux fois depuis le dernier conseil.

Il explique que la commission a adressé un courrier à chaque association et ajoute qu'une édition spéciale Ecole sera diffusée fin septembre et dans laquelle il sera indiqué la date de l'inauguration.

## **SITE INTERNET**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Communication a eu une formation afin de pouvoir utiliser le site internet.

## **APPARTEMENT**

Le petit logement utilisé en tant que garderie durant les travaux de rénovation de l'école va être repeint.

A ce jour, deux personnes sont intéressées par cette location pour septembre.

## **FETE PATRONALE**

Monsieur le Maire annonce qu'en raison de la crise sanitaire, la Fête Patronale du 15 Août ne sera pas maintenue.

## **ROUTE DU SOLEIL LEVANT**

Monsieur le Maire informe qu'EUROVIA est intervenu pour réaliser les travaux sur la Route du Soleil Levant qui ont duré une journée au lieu de cinq jours prévus initialement.

A l'automne, les travaux de grenailage seront effectués.

La Secrétaire de Séance



Le Maire

